



**SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
VILLE DE PONT-ROUGE**

FORMULAIRE DE DEMANDE D'USAGE DE PIÈCES PYROTECHNIQUES

Cochez le type de pyrotechnique

SECTION 1

Date de la demande : _____

TYPE DE PIÈCE PYROTECHNIQUE

Pièce pyrotechnique en vente libre :

Pièce pyrotechnique en vente contrôlée :

SECTION 2

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

REQUÉRANT

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Cellulaire :

Date de naissance :

Courriel :

PROPRIÉTAIRE (À COMPLÉTER SI DIFFÉRENT DU REQUÉRANT)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Cellulaire :

Courriel :

SECTION 3

RENSEIGNEMENT SPÉCIFIQUES

Adresse de la mise à feu des pièces pyrotechniques :

Date de la présentation :

Heure début :

Heure fin :

Nom du responsable :

Téléphone :

Cellulaire :

Moyen d'extinction disponible : Extincteur : Boyau de jardin : Autre :

SECTION 4

SCHÉMA MONTRANT LA PROPRIÉTÉ, LES BÂTIMENTS, L'EMPLACEMENT DE LA MISE À FEU DES PIÈCES PYROTECHNIQUES, POINTS D'EAU, ZONES DE FORÊT, ETC.

Veillez fournir en pièce jointe un schéma ou des photos

CONDITIONS À RESPECTER POUR LES PIÈCES PYROTECHNIQUES. AVANT L'UTILISATION DES PIÈCES PYROTECHNIQUES

1. Utiliser les pièces pyrotechniques sur un terrain ayant une superficie de 30 mètres par 30 mètres dégagée, loin des bâtiments, des voitures, des arbres, des câbles électriques ou de téléphones et des produits combustibles;
2. Utiliser un terrain qui est libre de tout matériau, débris ou objet pouvant constituer un risque incendie lors de l'utilisation des pièces pyrotechniques;
3. Bien lire les instructions du fabricant pour chaque pièce utilisée;
4. Utiliser une base de lancement dure pour les pièces au niveau du sol (ex. : base de bois). Toujours allumer les pièces pyrotechniques au niveau du sol (fontaines, mines) sur une surface dure, plate et au niveau pour assurer la stabilité de l'article. Le gazon est typiquement non acceptable. Cette base de lancement doit être située à une distance minimale de 15 mètres de tout bâtiment, de construction ou de champs;
5. Les disposer à angle de 10 degrés à l'opposé des spectateurs;
6. Le requérant doit vérifier la vitesse du vent. Si le vent est supérieur à 20 km/h, le requérant ne doit pas lancer les pièces pyrotechniques. Références : http://www.weatheroffice.gc.ca/city/pages/qc-83_metric_f.html;
7. Le requérant doit vérifier auprès de la SOPFEU (www.sopfeu.qc.ca) l'indice de feu ou sur le site de la Ville. Si l'indice est élevé ou très élevé, le requérant ne doit pas lancer les pièces pyrotechniques;
8. Tenir disponible à proximité de la zone de lancement une source d'eau suffisante et un boyau d'arrosage pour éteindre un début incendie;
9. Aviser sa compagnie d'assurance que l'on utilise des pièces pyrotechniques chez soi et l'informer de l'heure et de l'endroit.

PENDANT L'UTILISATION DES PIÈCES PYROTECHNIQUES À VENTE LIBRE OU CONTRÔLÉE

1. Être âgée de 18 ans et plus; ne pas consommer d'alcool, ni fumer lors de l'utilisation des pièces pyrotechniques;
2. Ne pas en fabriquer soi-même;
3. Tenir les spectateurs à au moins 20 mètres du site d'allumage;
4. Porter des vêtements de coton longs, des gants, des lunettes protectrices et des protecteurs d'oreilles lors de l'allumage;
5. Tenir compte de la direction des vents, ne jamais allumer de pièces pyrotechniques lorsque la vitesse des vents dépasse 20 km/h;
6. Ne jamais lancer ou tenir dans ses mains des pièces pyrotechniques allumées ou sur le point de l'être, les pièces pyrotechniques ne doivent en aucun temps être placées dans des vêtements;
7. Utiliser une lampe de poche pour vérifier les mèches et pour procéder à l'allumage, s'assurer que les mèches soient assez longues;
8. Allumer les pièces une à la fois, ne pas utiliser celles qui sont endommagées;
9. Ne pas tenter de rallumer celles qui sont éteintes. Attendre 30 minutes, puis s'en débarrasser dans un contenant d'eau;
10. Ne pas allumer les pièces pyrotechniques dans des contenants de verre ou de métal;
11. Ne pas utiliser ou faire des mises à feu entre 23 h et 7 h.

APRÈS L'UTILISATION DES PIÈCES PYROTECHNIQUES À VENTE LIBRE ET CONTRÔLÉ

1. Inspecter les lieux d'allumage et de retombée afin de ramasser les objets comportant un risque d'incendie comme les briquets et les allumettes;
2. Attendre 30 minutes pour ramasser les feux des pièces pyrotechniques utilisées ou défectueuses, elles doivent être plongées dans un seau d'eau pendant une période de 24 heures minimale avant d'en disposer

CONDITIONS D'UTILISATION DE PIÈCES PYROTECHNIQUE À VENTE CONTRÔLÉE

La personne à qui une autorisation est délivrée pour l'usage de pièces pyrotechniques à vente contrôlée doit : lors de l'utilisation de telles pièces pyrotechniques, respecter les conditions suivantes :

1. Faire effectuer la mise à feu des pièces pyrotechniques par un artificier certifié;
2. Faire assurer par cet artificier certifié, en tout temps, la sécurité des pièces pyrotechniques;
3. Effectuer un tir d'essai, sur demande du Service de sécurité incendie de la Ville, avant le moment prévu pour le feu d'artifice;
4. Faire la manipulation et le tir de pièces pyrotechniques conformément aux instructions du Manuel de l'artifice publié par le *ministère des Ressources naturelles du Canada*;
5. L'artificier certifié doit être présent sur le site pendant les opérations de montage, de mise à feu, de démontage et de nettoyage du site et assurer la direction des opérations;

Les conditions suivantes doivent, de plus, être respectées lors de l'utilisation de pièce pyrotechnique à vente contrôlée :

1. La zone de retombée des matières pyrotechniques doit être accessible au public et ne doit pas être accessible au public jusqu'à la fin des opérations de nettoyage;
2. Les pièces pyrotechniques dont la mise à feu n'a pas fonctionné, ne doivent pas être détruites sur place, l'artificier certifié doit informer le Service de sécurité incendie de la Ville de l'endroit où elles seront acheminées pour la destruction.

Prévoir un délai de 5 jours à partir de la date de la demande pour des pièces pyrotechniques à vente libre et de 15 jours à partir de la date de la demande pour les pièces pyrotechniques à vente contrôlée.

« Je confirme avoir pris connaissance des instructions et conditions annexées et je m'engage à respecter les exigences et normes concernant l'usage de pièce pyrotechnique. »

Signature du requérant : _____ **Date :** _____

Pour obtenir de l'aide afin de compléter votre demande, veuillez communiquer avec le directeur incendie au 418 873-4481 poste 112 ou courriel : dany.dion@ville.pontrouge.qc.ca

Veuillez laisser vos coordonnées et la personne désignée entrera en contact avec vous dans les plus brefs délais.

Vous pouvez aussi vous rendre directement à l'hôtel de ville à l'adresse suivante :

Ville de Pont-Rouge
10, de la Fabrique
Pont-Rouge (Québec) G3H 1A1